



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2022-10/AMT-134

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 à L.2542-13,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de la société Artère en date du 12/10/2022.

Considérant que des travaux de branchement d'assainissement et d'eau potable doivent être **53a rue du Général de Gaulle** il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur le chantier et des usagers empruntant cette voie,

ARRÊTE

Article 1 Des travaux de branchement d'assainissement et d'eau potable doivent être **53a rue du Général de Gaulle**,

du 19 au 25 octobre 2022

Article 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié gênant en vertu de l'article R.417-10 du Code de la Route, dans l'emprise du chantier. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.

Article 3 : La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores de chantier.

Article 4 : le présent arrêté est pris sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires (permission de voirie) auprès de l'Eurométropole de Strasbourg qui doit être sollicitée directement par le demandeur.

Article 5 : Compte tenu du rétrécissement et de l'évolution des engins les usagers devront aborder ce secteur avec la plus grande prudence et la vitesse sera limitée à **30km/h**. Le dépassement des véhicules sera interdit.

Article 6 : La signalisation appropriée sera mise en place par la société chargée des travaux et **devra être pourvue d'un dispositif d'éclairage de nuit en raison de l'extinction totale de l'éclairage public de 23h à 4h45**.

Article 7 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim (*par courriel*),
- Eurométropole de Strasbourg : M. Rauch, M. Brigoulet (*par courriel*),
- Société Artère, 111 avenue de Strasbourg 67170 Brumath (*par courriel*),
- Section des Sapeurs Pompiers de Reichstett – M. Thriot (*par courriel*),
- Affichage, archives

Fait à Reichstett, le 12 octobre 2022



Patrick ECKART
Adjoint au Maire